

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

Rejeté

N° AS471

AMENDEMENT

présenté par
Mme Lorho et M. Bentz

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer au mot :

« ou »

le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence, qui vise à s'assurer, comme l'indique le présent alinéa, qu' « une souffrance psychologique seule ne peut en aucun cas permettre de bénéficier de l'aide à mourir ».